



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°2023DEC010

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 13 juillet 2023

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la mise en place du programme Temps Libre Prévention Jeunes sur la Commune

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération n°78 du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire afin de demander à l'État, collectivités territoriales ou autres financeurs l'attribution de subvention dans la limite de 300 000 € par demande ;

Vu le dossier de demande de subvention ;

Considérant que le Conseil départemental a mis en place un programme Temps Libre Prévention Jeunes qui présente plusieurs objectifs et dans lequel la Commune de Cugnaux pourrait s'inscrire : développer les compétences psychosociales des jeunes, développer une dynamique d'intervention sociale et de prévention des risques, aller dans le sens d'un aménagement et d'une mise en valeur du temps libre ;

Considérant que la Commune de Cugnaux souhaite déposer une nouvelle action qui a pour objectif de favoriser l'émancipation des jeunes et les accompagner vers l'autonomie, les aider à se projeter en confiance dans l'avenir et contribuer à la liberté de choix dans leurs projets personnels et professionnels, contribuer aux dynamiques partenariales / de travail en réseau en faveur de l'accès aux droits des jeunes ;

Considérant que dans ce cadre, il pourra être proposé des temps d'informations à destination des jeunes ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est sollicité auprès du Conseil départemental une subvention de 2 500 € dans le cadre du programme Temps Libre Prévention Jeunes pour 2023-2024.

Article 2

La présente décision sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 7 juillet 2023
Pour extrait conforme

Le Maire,



Albert SANCHEZ